

Pauvre France, as-tu donc besoin d'une nouvelle révolution ?

Quoiqu'il en soit, le gouvernement Méline a fait venir le nouveau procès Zola devant ce M. Périvier dans l'étroit palais de justice de Versailles où il se flatte de pouvoir cette fois acculer son homme ; car il ne s'agit pas de juger Zola mais de le condamner.

Celui-ci ne s'y résigne vraiment pas de bonne grâce. Voici sa protestation dans *l'Aurore* du 26 avril :

« Mon intention formelle était de garder la paix jusqu'au nouveau procès. Cela me paraissait le plus convenable, d'autant plus, que ce que j'ai à dire, je le réserve pour mes juges. Mais dans la guerre au couteau dont je suis l'objet pour ma faute énorme d'avoir simplement voulu la vérité et la justice, une nouvelle iniquité vient d'être commise qui révolte toute ma nature d'un tel cri d'indignation qu'il faut que je le dise à l'oreille de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France et dans le monde entier.

« On se rappellera le long et pénible effort de choix que, au moment du premier procès, le ministre de la guerre a fait dans les sept à huit cents lignes de ma lettre au président de la République. Il choisit quinze lignes pour faire la poursuite contre moi sans courir le risque menaçant d'explications franches et d'une pleine lumière. La preuve, la preuve terrible, et le problème qu'ils avaient à résoudre était de savoir comment on m'empêcherait de prouver mon point en dépit de la loi formelle tout en réservant assez de l'offense pour obtenir une condamnation. Le tour consistait à se réfugier derrière une clause qui ne permettait la preuve que sur les faits mentionnés dans l'acte d'assignation. De là les quinze lignes triées avec tant de soin de façon à limiter mon droit, à m'empêcher de prouver, par exemple, l'illégalité évidente qui a fait de la culpabilité de Dreyfus la plus monstrueuse des iniquités. Et la flagrante hypocrisie de la poursuite, cette procédure obscure et vile, remplissent toutes les âmes justes d'indignation.

Mais maintenant, pour le second procès, la manœuvre est plus honteuse, plus abominable encore. Il paraît que le premier travail d'élimination avait été fait d'une façon trop honnête. On avait accepté trop de mots, trop de lignes de ma lettre. Par inadvertance on avait laissé des portes ouvertes qui permettaient à la pénétrante lumière de la vérité d'entrer.

« Quel désastre si la question des documents secrets avait pu être posée à certains témoins qui en auraient confirmé la communication au conseil de guerre de 1894, à l'insu de l'accusé et de son défenseur ! Nos adversaires doivent frémir à la pensée, maintenant qu'ils ont lu dans le rapport de M. Chamberaud la manière dont nous aurions dû nous y prendre pour user de notre droit — c'est-à-dire nous guider sur les termes de l'acte d'accusation pour prouver l'innocence de Dreyfus aussi bien que la culpabilité d'Esterhazy.

« Quel effroyable danger ! Puisque nous étions poursuivis de nouveau nous allions par conséquent user de ce droit. Et qu'est-ce qu'il fallait faire pour reculer d'un autre pas, échapper à cette lumière possible, nous étrangler plus complètement, afin de nous frapper, en toute sécurité, sans que nous ayons le pouvoir de remuer ? Oh ! rien de plus simple. La méthode choisie est d'une tranquille impudence — c'est-à-dire retenir trois lignes seulement de mes quinze lignes, prendre dans mes six colonnes d'accusation ce tronçon de phrase — « Un conseil de guerre vient d'acquitter par ordre un « Esterhazy. Soufflet suprême à toute vérité, « à toute justice. »

« Oui, ils sont descendus jusqu'à ce tour indigne d'isoler certains mots. Et tout cela pour m'attendre dans une embuscade où ils espèrent pouvoir m'étrangler sans me permettre de pousser un cri. Cette façon d'assigner les gens en cour ressemble singulièrement à un assassinat. on ne commence pas par baillonner un homme pour l'inviter à se défendre.

« JE DÉNONCE A LA FRANCE,  
je dénonce au monde civilisé cette nouvelle  
(Suite à la 6e page)